



Nous tenons à vous informer de l'avancée des négociations concernant le **nouvel accord d'intéressement** après 2 réunions, notre accord actuel arrivant à terme.

Si nous faisons cette démarche cette année (cet accord se renégocie tous les 3 ans), c'est que **pour la première fois, la direction a décidé**, à la demande du groupe, d'inclure dans ce nouvel accord **des critères liés aux aspects HSEQ, avec avant tout de la sécurité !** Notre intéressement ne serait plus uniquement lié aux résultats financiers de notre entreprise, mais aussi à nos performances en Sécurité, environnement, ... mais essentiellement à la sécurité !!

La direction nous a proposé **3 indicateurs sécurité** et nous devons **collectivement atteindre des objectifs**. A ces objectifs, sont associées des primes pour une valeur totale de 400€ par salarié, chaque indicateur représente un pourcentage de cette prime. Le premier indicateur est modulable et est lié aux nombres de CIS, interactions, Take 5, ... **Les 2 autres (B et C) sont obligatoires** et sont le nombre d'accidents avec arrêt ou sans arrêt de travail.

Indicateur A (aménageable) : Nombre interactions sécurité, CIS, Take5, ... (Taux de fréquence : Nombre x 1 000 000/Nombre heures travaillées) → Prime = 160€

Si $A \geq 5000 \rightarrow 100\%$ de la prime (160€), $2500 \leq A < 5000 \rightarrow 50\%$ (80€), $A < 2500 \rightarrow 0\%$ (0€)

Indicateur B (obligatoire) : Nombre d'accidents sans arrêt de travail → Prime = 120€

Si $B \geq 3 \rightarrow 0\%$ (0€), $B = 2 \rightarrow 25\%$ (30€), $B = 1 \rightarrow 50\%$ (60€), $B = 0 \rightarrow 100\%$ (120€)

Indicateur C (obligatoire) : Nombre d'accidents avec arrêt de travail → Prime = 120€

Si $C \geq 2 \rightarrow 0\%$ (0€), $C = 1 \rightarrow 50\%$ (60€), $C = 0 \rightarrow 100\%$ (120€)

Devant **notre rejet**, la direction a décidé que, pour cet accord, ce ne serait que du bonus. C'est-à-dire qu'il y aurait une enveloppe supplémentaire allouée pour budgétiser ces primes (de l'ordre de 100 000€). Le montant de notre intéressement ne serait pas diminué en cas de non atteinte de ces objectifs. Sachez tout de même que la **volonté forte du groupe est qu'il y ait du malus** et dans ce cas, **notre intéressement serait diminué**. Chez Imerys, des entreprises ont des **malus pouvant aller jusqu'à 50%**. Il est aussi remonté en comité de groupe France Imerys, qu'une entité n'avait eu **aucun intéressement à cause d'un indicateur sécurité non atteint ...**

A terme, c'est ce qui nous attend si nous entrons dans un système où l'on intègre ces aspects HSEQ (avec essentiellement de la sécurité) dans cet accord d'intéressement. Si cette année, ce ne serait que du bonus, c'est grâce à notre rejet fort de cette proposition car c'était la volonté de la direction. Mais si nous intégrons ces aspects, pour cet accord, il est évident que le groupe fera le forcing quand il arrivera à terme, pour qu'il y ait du malus et là, **notre intéressement commencerait à être en danger !**

Nous voulons que **notre intéressement reste en lien avec l'aspect financier uniquement**, comme actuellement. **La direction nous fait du chantage** car elle nous a précisé maintes fois,

pendant les négociations, que **s'il n'y a pas d'accord, il n'y aura pas d'intéressement l'année prochaine** et que nous, vos élus, **nous en aurions la responsabilité** ! Elle nous a fait part de son étonnement de notre rejet d'un système où il n'y a que du positif. **Il faut voir plus loin** dans le temps et penser à notre futur et à celui des jeunes de l'entreprise.

Que devons-nous faire ? Accepter de signer cet accord pour les 3 années à venir en sachant pertinemment que dans 3 ans, nous n'aurions pas d'autre solution que **d'accepter du malus** ? La direction nous dit qu'elle veut valoriser l'implication des employés dans ces aspects HSEQ. **Nous leur avons donc proposé de faire un accord, qui ne soit pas en lien avec l'intéressement.** Bien évidemment, **elle refuse.** Cela veut bien dire qu'il y a « anguille sous roche », que la vision de la direction et du groupe est à plus long terme !

Vous voyez bien que la sécurité est un sujet sensible dans l'entreprise avec tout ce que cela comporte, notamment lorsqu'il y a des accidents qui sont bien souvent détournés... Que va devenir l'employé qui va avoir un accident et **qui va faire perdre une partie de la prime (ou la totalité) de tous les salariés de l'entreprise** ? S'il déclare son accident, il sera « montré du doigt » par ces collègues, en espérant que ce ne soit que ça. Bien souvent, il ne déclarera rien, quitte à **mettre sa santé en danger** ! De plus, pendant des années, nos directions successives nous disaient que « la sécurité ne s'achète pas », apparemment, cela a changé désormais ...

Un autre point important a été très peu abordé. Dans notre accord actuel, il y a un seuil (10M€) qui déclenche l'intéressement, puis il y a des paliers. La direction nous a informés que **ce seuil n'est plus cohérent** à ce jour. Cela va donc impliquer, des **changements dans le mode de calcul.** Nous n'avons pas plus d'information là-dessus, mais nous devrions avoir des simulations lors de la prochaine réunion, le mercredi 23 Avril. Là-aussi, nous pensons que nous allons devoir faire preuve de **la plus grande vigilance** sur ce point.

Nous sommes dans une situation très inconfortable. Nous avons besoin de vos points de vue pour prendre les meilleures décisions (ou les moins pires) car notre responsabilité est très grande ! Venez nombreux en parler avec nous et nous aider à trouver la meilleure solution.

Soyez nombreux à l'assemblée générale qui aura lieu

Le 24 Avril 2014 à 17h30

Salle des vallées d'Ax